



Ville de
DESCARTES
une philosophie de vie



République Française
VILLE DE DESCARTES

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 09 juin 2023

Procès-verbal

OooOooO

Le 09 juin 2023 à 19 heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 1^{er} juin 2023, se sont réunis en mairie sous la présidence de Bruno MÉREAU, Maire.

Étaient présents à l'appel nominal :

Bruno MÉREAU, Monique GONZALEZ, Valérie BUREAU, Michel LAVERGNE, Charlotte BOISGARD, Sébastien MARCHAL, Chantal GUERLINGER, Philippe ROCHER, Sylvie BERTRAND, Julien VEAUUVY, Alain BARREAU, Maryline COLLIN-LOUAULT, Paul MÉMIN, Michèle CHEVALLIER et Sylvain HÉNON.

Étaient représentés :

Conformément à l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales, Joël MOREAU, Christophe MUNSCHY, Jean-Denis COUILLARD, Dimitri TRILLARD, Perrine SAVATIER et Didier MARQUET ont donné respectivement pouvoir à Bruno MEREAU, Michel LAVERGNE, Valérie BUREAU, Monique GONZALEZ, Sylvie BERTRAND et Paul MEMIN.

Étaient absentes :

Elise HAUEUR (arrivée à 19h10) et Valérie BOUFFETEAU.

A été désignée secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Chantal GUERLINGER à l'unanimité.

OooOooO

Ordre du jour

01- ELECTIONS SENATORIALES - DESIGNATION DES 7 DELEGUES ET 4 SUPPLEANTS

Procès-verbal et décisions

02- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2023

=> Liste des décisions du Maire prises au titre de l'article L2122-22 du CGCT

Urbanisme

03- AVIS SUR LE PROJET DE RENOVATION ET DE DEVELOPPEMENT D'UN ELEVAGE PORCIN DE LA SOCIETE AXIOM – COMMUNE DE LA CELLE SAINT AVANT

Ressources humaines

04- ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

05- RAPPORT SUR LES EFFECTIFS DE TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP POUR 2022

Finances

06- ATTRIBUTION DE CHEQUE CADEAUX AUX PERSONNES DE PLUS DE 80 ANS

07- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL CENTRE-VAL DE LOIRE AU TITRE DU CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE – AMELIORATION ENERGETIQUE DE LA MAIRIE

08- ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA COOPERATION SCOLAIRE DE L'ECOLE BALESMES - PARTICIPATION AU VOYAGE SCOLAIRE

Affaires diverses

09- COMPOSITION DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE RURALE

Informations et questions diverses

OooOooO

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DE LA DELIBERATION N°20 .06.12-06 DU 12 JUIN 2020

Date-Service-Nu- méro	Objet
20230420-AGC-40	Dépôt d'une demande de Cub Terrain « La Pièce de Buxeuil »
20230503-EC-05	Vente concession Madame RABUSSEAU
20230503-EC-06	Renouvellement concession Monsieur CHAUVREAU
20230503-EC-07	Renouvellement concession Madame FRANTZ
20230509-EC-08	Vente Cavurne Descartes Monsieur TOURNIER
20230421-AGC-41	Renonciation à l'exercice du droit de préemption 35 avenue du Maréchal Leclerc
20230421-AGC-42	Renonciation à l'exercice du droit de préemption rue de la Vauberde
20230421-AGC-43	Renonciation à l'exercice du droit de préemption 27 rue Gustave de Ravignan
20230421-AGC-44	Renonciation à l'exercice du droit de préemption 12 rue Joseph Leblanc

20230510-AGC-45	Renonciation à l'exercice du droit de préemption 5bis rue André Goupille
20230510-AGC-46	Renonciation à l'exercice du droit de préemption 10 rue Gustave de Ravignan
20230510-AGC-47	Renonciation à l'exercice du droit de préemption 33 et 35 rue Balzac
20230510-AGC-48	Renonciation à l'exercice du droit de préemption 109 rue Boylesve
20230510-AGC-49	Renonciation à l'exercice du droit de préemption 32 impasse de la Seigneurerie

OooOooO

N°DEL-20230609-CM-01 – ELECTIONS SENATORIALES – DESIGNATION DES 7 DELEGUES ET 4 SUPPLEANTS

Nombre de conseillers en exercice : 23
 Présents : 16 - Elise HAUEUR arrivée à 19h10
 Absent(e)s représenté(e)s : 06
 Absent(e)s non représenté(e)s : 01
 Ne prenant pas part au vote : 00
 Votants : 22

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu le code électoral,
 Vu le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
 Vu l'arrêté préfectoral du 11 mai 2023 relatif au mode de scrutin de l'élection des délégués municipaux et de leurs suppléants et au nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire pour faire partie du collège électoral des élections sénatoriales 2023,

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée des différentes modalités pour être électeurs et rappelle que le vote des sénateurs aura lieu le dimanche 24 septembre à Tours.

▪ **d'approuver** la constitution du bureau électoral comme suit, président de droit, le Maire, Bruno Méreau, Michel Lavergne, Sylvain Hénon, Charlotte Boisgard et Julien Veauvy.

▪ **d'adopter** pour l'élection des 7 délégués, après avoir pris acte du dépôt d'une seule liste de candidats et procédé au vote au scrutin secret,

▫ Effectif légal :	23	▫ Nombre de suffrages exprimés :	22
▫ Nombre de conseillers en exercice :	23	▫ Nombre de bulletins blancs :	00
▫ Nombre de conseillers présents :	16	▫ Nombre de bulletins nuls :	00
▫ Nombre de votants :	22	▫ Nombre de suffrages recueillis :	22

La liste des 7 délégués élus :

- Monique GONZALEZ
- Sébastien MARCHAL
- Maryline COLLIN-LOUAULT
- Michel LAVERGNE
- Sylvie BERTRAND
- Elise HAUEUR
- Sylvain HENON

▪ **d'adopter**, pour l'élection des 4 suppléants, après avoir pris acte du dépôt d'une seule liste de candidats et procédé au vote au scrutin secret,

- | | | | |
|---------------------------------------|----|------------------------------------|----|
| ▫ Effectif légal : | 23 | ▫ Nombre de suffrages exprimés : | 22 |
| ▫ Nombre de conseillers en exercice : | 23 | ▫ Nombre de bulletins blancs : | 00 |
| ▫ Nombre de conseillers présents : | 16 | ▫ Nombre de bulletins nuls : | 00 |
| ▫ Nombre de votants : | 22 | ▫ Nombre de suffrages recueillis : | 22 |

La liste des 4 suppléants élus :

- Philippe ROCHER
- Bruno MEREAU
- Chantal GUERLINGER
- Valérie BUREAU

N°DEL-20230609-PV-02 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2023

Nombre de conseillers en exercice : 23
Présents : 16 - Elise HAUEUR arrivée à 19h10
Absent(e)s représenté(e)s : 06
Absent(e)s non représenté(e)s : 01
Ne prenant pas part au vote : 00
Votants : 22

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal :

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'adopter le procès-verbal de la séance qui s'est tenue le mardi 25 avril 2023.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 07 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,
Vu le décret n°2021-1311 du 07 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

▪ **d'adopter** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal qui s'est tenue le mardi 25 avril 2023 joint à la présente délibération.

=> Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

N°DEL-20230609-URBA-03 – AVIS SUR LE PROJET DE RENOVATION ET DE DEVELOPPEMENT D'UN ELEVAGE PORCIN DE LA SOCIETE SAS AXIOM - COMMUNE DE LA CELLE SAINT AVANT

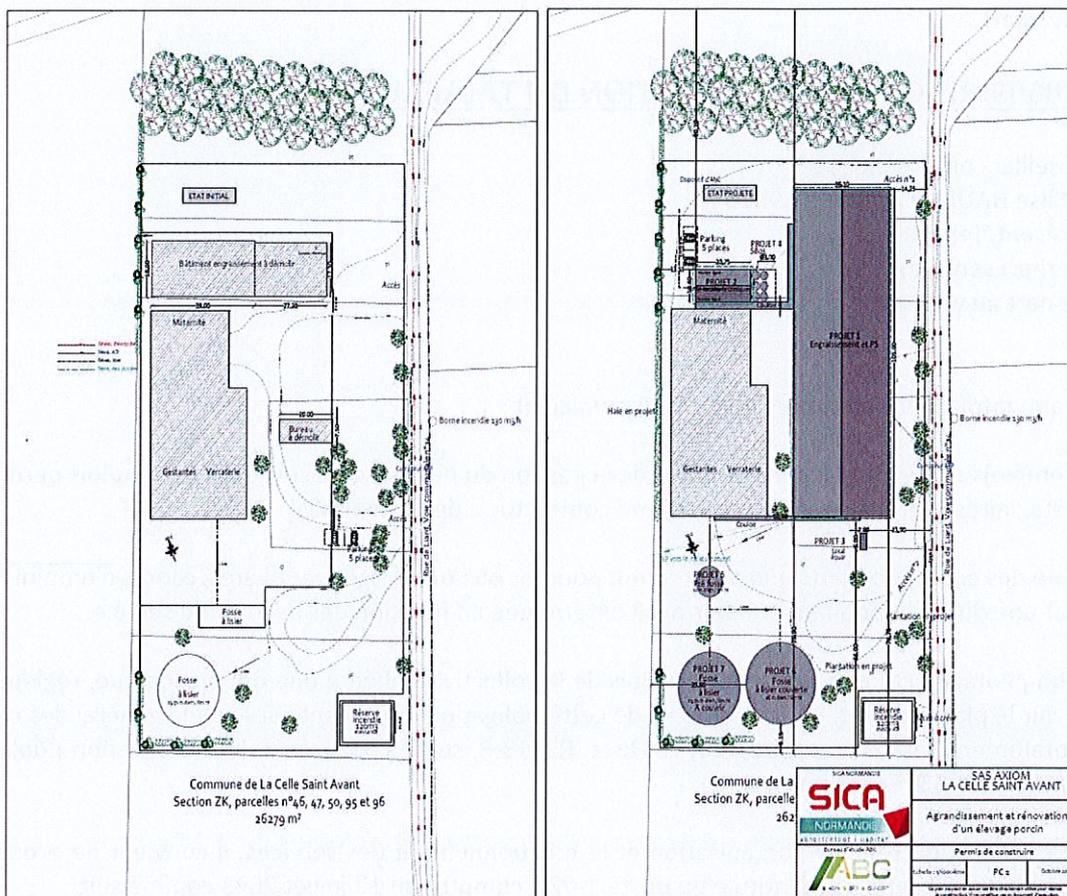
Nombre de conseillers en exercice : 23
Présents : 16 - Elise HAUEUR arrivée à 19h10
Absent(e)s représenté(e)s : 06
Absent(e)s non représenté(e)s : 01
Ne prenant pas part au vote : 00
Votants : 22

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal :

Une consultation publique a été ouverte du lundi 02 mai 2023 au mercredi 31 mai 2023 sur le territoire de la commune de La Celle Saint Avant relative à la demande de rénovation et de développement d'un élevage porcin présentée par la SAS AXIOM.

Cet élevage se situe au lieu-dit La Forêt. Actuellement l'élevage est composé de 1 866 animaux (porcs) et passera à 3 369 animaux après extension du projet.

La commune de Descartes se trouvant dans le périmètre concerné par cette consultation publique, une délibération portant avis du conseil municipal est demandée.



Il est à noter que le dossier complet est consultable au service urbanisme aux heures d'ouverture de la mairie.

Monsieur le Maire informe que le projet prévoit un forage, 6 cellules de stockage pour les aliments et la couverture de la fosse à lisier.

Monsieur Sébastien Marchal, Adjoint au Maire, demande si il y aura un impact pour l'emploi local.

Madame Michèle Chevallier, Conseillère municipale, précise qu'actuellement il y a sur le site 5 employés et que d'autres emplois seront certainement prévus.

Monsieur Paul Mémin, Conseiller municipal se dit favorable à ce projet faisant partie d'un groupe de recherche de sélection. De plus, avoir une grande technicité à proximité est une chance, même si le nombre d'animaux semble important, bien que raisonnable par rapport à d'autres endroits en France.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission urbanisme réunie le 1^{er} juin 2023,

▪ **de donner** un avis favorable à la demande de rénovation et de développement d'un élevage porcin présentée par la SAS AXIOM sur la commune de La Celle Saint Avant.

▪ **de l'autoriser**, ou l'Adjoint(e) au Maire délégué(e) à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

=> **Cette délibération est adoptée à l'unanimité (4 abstentions de Sébastien Marchal, Chantal Guerlinger, Elise Haueur et Michèle Chevallier)**

N°DEL-20230609-RH-04 – ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Nombre de conseillers en exercice : 23
Présents : 16 - Elise HAUEUR arrivée à 19h10
Absent(e)s représenté(e)s : 06
Absent(e)s non représenté(e)s : 01
Ne prenant pas part au vote : 00
Votants : 22

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal :

Le tableau des emplois est un outil incontournable de la gestion du personnel. Il concerne les emplois permanents de fonctionnaires stagiaires et titulaires et les emplois de contractuels de droit public.

Il constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades, et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

La nécessité d'un pilotage actif et réaliste des emplois de la collectivité obéit à une double logique, réglementaire et prévisionnelle. Sur le plan du droit, les fondements de cette obligation s'appuient sur le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29, L2313-1, R2313-3, sur le code général de la fonction publique et sur l'article 34 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984.

Le tableau des emplois doit refléter l'organisation et le fonctionnement des services. Il convient de procéder à son actualisation avec la modification de l'intitulé du poste 1-07 à compter du 1^{er} juillet 2023 comme suit

Aujourd'hui		Au 1 ^{er} juillet 2023	
Agent de gestion financière et comptable		Agent polyvalent du pôle Direction générale des services	
Grade minimum	Grade maximum	Grade minimum	Grade maximum
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe
Durée hebdomadaire : 35 h Statut : Titulaire		Durée hebdomadaire : 35 h Statut : Vacant	

Le projet de tableau des emplois actualisé est joint à la présente délibération.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34 précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Vu l'avis favorable du Comité social territorial réuni le 31 mai 2023,

▪ **d'approuver** l'actualisation du tableau des emplois tel que joint à la présente délibération avec une date d'application au 1er juillet 2023 et correspondant à la la modification de l'intitulé du poste 1-07 à compter du 1^{er} juillet 2023 comme suit

Aujourd'hui		Au 1 ^{er} juillet 2023	
Agent de gestion financière et comptable		Agent polyvalent du pôle Direction générale des services	
Grade minimum	Grade maximum	Grade minimum	Grade maximum
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe
Durée hebdomadaire : 35 h Statut : Titulaire		Durée hebdomadaire : 35 h Statut : Vacant	

▪ **de l'autoriser** ou l'Adjoint(e) au Maire délégué(e) à signer tout document qui en découle et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

=> **Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

N°DEL-20230609-RH-05 – RAPPORT SUR LES EFFECTIFS DES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP POUR 2022

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 16 - Elise HAUEUR arrivée à 19h10

Absent(e)s représenté(e)s : 06

Absent(e)s non représenté(e)s : 01

Ne prenant pas part au vote : 00

Votants : 22

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal :

Le rapport relatif aux effectifs de travailleurs en situation de handicap au 31 décembre 2022, présenté au Comité social territorial du 10 mars 2023, est porté à la connaissance de l'assemblée délibérante, conformément à l'article 35 bis de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

La loi du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des personnes handicapées a prévu une obligation d'emploi à hauteur de 6 % au moins de l'effectif réel en fonction auprès de chaque employeur, privé comme public, comptant plus de 20 salariés.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances a institué un fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) afin de transposer dans le secteur public, le dispositif financier incitant les employeurs privés à atteindre le taux d'emploi de 6 %.

A défaut, l'employeur devra verser au FIPHFP une contribution annuelle proportionnelle à l'écart constaté entre le nombre de personnes handicapées rémunérées et l'obligation légale.

Ce fonds a pour mission de favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la fonction publique (amélioration des conditions de vie et de travail, accompagnement et sensibilisation des employeurs, aménagement des postes de travail, actions de formation ou d'information...).

Au vu de ses effectifs, la Ville est concernée par cette obligation. Pour la déclaration 2023, la commune respecte ses obligations d'emploi comme démontré dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable du Comité social territorial réuni le 10 mars 2023,

- **de prendre acte** de la communication du rapport sur les effectifs des travailleurs en situation de handicap pour 2022;
- **d'autoriser** le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

=> **Les membres du Conseil Municipal ont pris acte de ce rapport.**

N°DEL-20230609-FIN-06 – ATTRIBUTION DE CHEQUE CADEAUX AUX PERSONNES DE PLUS DE 80 ANS

Nombre de conseillers en exercice : 23
Présents : 16 - Elise HAUEUR arrivée à 19h10
Absent(e)s représenté(e)s : 06
Absent(e)s non représenté(e)s : 01
Ne prenant pas part au vote : 00
Votants : 22

Madame Valérie Bureau, Adjointe au Maire déléguée à l'action sociale, informe les membres du Conseil municipal :

La municipalité souhaite avoir une action sociale à destination des Descartois et Descartaises de plus de 80 ans à travers la délivrance de chèques-cadeaux.

Dans sa séance du 26 avril 2023, les membres du Comité Local d'Action Sociale ont donné une suite favorable pour reconduire l'opération des chèques-cadeaux en faveur des seniors pour l'année 2023 et ainsi accompagner les commerçants qui y participent en créant une action de soutien aux commerces locaux.

Celle-ci prendra la forme de distribution de chèques-cadeaux d'une valeur de 15€ à toutes personnes de plus de 80 ans domiciliées sur le territoire communal. Ces chèques-cadeaux seront à utiliser entre le 1er septembre 2023 et le 31 octobre 2023 chez les commerçants de Descartes partenaires de l'opération et identifiés dans l'annexe ci-jointe.

Il est à noter que l'enseigne Intermarché, solidaire de l'opération, ne prendra pas ces chèques-cadeaux et préfère en laisser la priorité aux commerçants locaux.

Madame Valérie Bureau, Adjointe au Maire, précise que cette action sociale touche plus de personnes que ne pouvait le faire le repas annuel de la commune. Tous les commerçants participent à cette démarche, excepté Intermarché qui a fait le choix de laisser les commerçants de Descartes bénéficier de cette action, que son directeur en soit remercié.

Madame Maryline Collin-Louault, Conseillère municipale, donne son accord pour cette action du chèque cadeau mais se fait l'écho des personnes qui regrettent que le repas annuel de la commune n'existe plus.

Monsieur le Maire précise que le Club des Anciens organise tous les ans un déjeuner dansant ouvert à tout le monde.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la définition de l'action sociale donnée par l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983,
Considérant l'intérêt porté à la population descartoise de plus de 80 ans,

- **de décider** l'attribution de chèques cadeaux à toutes personnes de plus de 80 ans domiciliées sur le territoire communal de Descartes ;
- **d'indiquer** que les chèques-cadeaux d'une valeur de 15 € seront à utiliser sur l'année 2023 dans l'ensemble des commerces ayant accepté de participer à l'opération et identifiés dans l'annexe ci-jointe ;
- **de préciser** que les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget principal au chapitre 011 - article 6257 ;
- **de l'autoriser**, ou l'Adjoint(e) au Maire délégué(e), à signer tout document qui en découle et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

=> Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**N°DEL-20230609-FIN-07 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL
CENTRE VAL DE LOIRE AU TITRE DU CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE –
AMELIORATION ENERGETIQUE DE LA MAIRIE**

Nombre de conseillers en exercice : 23
Présents : 16 - Elise HAUEUR arrivée à 19h10
Absent(e)s représenté(e)s : 06
Absent(e)s non représenté(e)s : 01
Ne prenant pas part au vote : 00
Votants : 22

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal :

Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale est un dispositif d'aide aux collectivités du conseil régional signé par la Communauté de Communes Loches Sud Touraine.

Afin de pouvoir bénéficier de son appui financier, il appartient au Conseil municipal d'approuver par délibération le projet de rénovation des équipements de la mairie permettant de s'inscrire dans une démarche de transition énergétique et détaillé ci-dessous :

- **Objet** : Rénovation de la chaudière, des huisseries et de la ventilation de l'Hôtel de Ville afin d'offrir de meilleure performance énergétique du bâtiment.

Lors de l'établissement du Conseil d'Orientation Energétique du Patrimoine par le bureau d'étude ENERGIO, l'Hôtel de Ville faisait partie des bâtiments où le gain énergétique possible était le plus intéressant. En effet, des postes étaient à réaliser en priorité pour un gain envisagé de consommation de l'ordre de 30% :

- la mise en place d'éclairage LED : la salle du Conseil municipal a ainsi été équipée ;
- le remplacement de la chaudière : les travaux sont menés ;
- la réparation de la ventilation simple de la mairie,
- et le remplacement des menuiseries extérieures.

▪ Le principal enjeu est la diminution de la facturation énergétique de ce bâtiment en se positionnant aujourd'hui sur trois forts gains potentiels :

- passage d'une chaudière classique à une chaudière à condensation : réalisé fin 2022,

- remplacement des fenêtres simples vitrages par des fenêtres plus performantes $U_w < 1,3 \text{ W.m}^2.k$ afin d'être compatibles avec les prescriptions du CRST (fiche 35), réalisation en juillet 2023 => Le scénario 1 de l'étude a été retenu permettant un gain de plus de 30% ;
- réparation de la ventilation simple.

▪ Calendrier :

- Huisserie : ▫ Publicité et mise en concurrence : 1^{er} trimestre 2023,
 ▫ Travaux : Juillet / Août 2023
- Ventilation : ▫ Devis au 1^{er} semestre 2023
 ▫ Travaux 2nd semestre 2023

▪ Plan de financement prévisionnel :

RECETTES		DEPENSES	
Financeurs	Montants HT	Désignation	Montants HT
Etat (Fonds vert)	92 000 €	Menuiseries	178 500 €
CRST	70 000 €	Chaudière	50 000 €
Fonds propres	69 500 €	Ventilation	3 000 €
Total :	231 500 €	Total :	231 500 €

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

- **de l'autoriser** à présenter au Conseil régional Centre Val de Loire au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale un dossier de subvention pour la rénovation des huisseries de la Mairie comme présenté ci-dessus ;
- **d'approuver** le plan de financements prévisionnels de cette opération et de l'autoriser à les modifier selon les nécessités ;
- **de l'autoriser** ou l'Adjoint(e) au Maire délégué(e) à solliciter tout autre partenaire privé et public susceptible d'apporter des aides financières les plus hautes possibles ;
- **de l'autoriser** ou l'Adjoint(e) au Maire délégué(e) à signer tout document qui en découle et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

=> Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

N°DEL-20230609-FIN-08 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE BALESMES – PARTICIPATION AU VOYAGE SCOLAIRE

Nombre de conseillers en exercice : 23
 Présents : 16 - Elise HAUEUR arrivée à 19h10
 Absent(e)s représenté(e)s : 06
 Absent(e)s non représenté(e)s : 01
 Ne prenant pas part au vote : 00
 Votants : 22

Monsieur Sébastien Marchal, Adjoint au Maire délégué à l'éducation, informe les membres du Conseil municipal :

Lors du vote du budget primitif de la ville en mars 2023, le Conseil municipal a décidé de maintenir l'effort financier pour soutenir les nombreuses associations descartoises qui, par leurs activités riches et variées, participent au dynamisme et à l'attractivité de notre ville.

Il en va ainsi des associations des écoles descartoises qui œuvrent pour organiser des actions pédagogiques.

Aujourd'hui comme chaque année, il convient de participer par le biais de la coopérative scolaire de l'école Balesmes au voyage pédagogique à Meschers (17) du 11 au 13 avril 2023.

Conformément aux crédits budgétaires alloués de 115 euros par élève lors du vote du budget primitif de la ville, il est proposé un montant de subvention de 4 830 euros correspondant à 93 élèves.

Monsieur Sébastien Marchal, Adjoint au Maire, précise que toute l'école, de la maternelle à la primaire, est partie pendant quelques jours en classe de mer, c'était une première. Le séjour s'est bien déroulé.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les crédits inscrits au budget primitif pour 2023 de la ville,

- **d'adopter** l'attribution d'une subvention de 4 830 euros à la coopérative scolaire de l'école de Balesmes pris au chapitre 65 compte 657482 ;

▪ **de l'autoriser** ou l'Adjoint(e) au Maire délégué(e) à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

=> Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

N°DEL-20230609-AFF.DIV.-09 – COMPOSITION DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE RURALE

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 16 - Elise HAUEUR arrivée à 19h10

Absent(e)s représenté(e)s : 06

Absent(e)s non représenté(e)s : 01

Ne prenant pas part au vote : 00

Votants : 22

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal :

Suite à la démission de Damien BEJEAULT, il appartient au Conseil municipal de désigner un remplaçant.

Pour rappel, les membres qui composeront le bureau de l'association foncière d'aménagement foncier agricole et forestier doivent nécessairement être propriétaires de terrains compris dans le périmètre de l'association foncière.

Bertrand BEDOUIN a fait part de sa candidature pour intégrer le bureau en remplacement de Damien BEJEAULT.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R133-1 à R133-9 du code rural,

Vu les candidatures de Bertrand BEDOUIN,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau membre suite à la démission de Damien BEJEAULT, représentant de la commune de DESCARTES pour siéger au sein de l'association foncière rurale.

▪ **de désigner** Bertrand BEDOUIN pour représenter la commune de Descartes au sein de l'association foncière d'aménagement foncier agricole et forestier suite à la démission de Damien BEJEAULT ;



▪ de l'autoriser, ou l'Adjoint(e) au Maire délégué(e), à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

=> Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

▪ Présentation du projet d'Espace muséal

Informations :

▫ Une réunion en préfecture a eu lieu le 12 mai en présence des maires d'Abilly, Neuilly le Brignon, Buxeuil, Chinon, du dirigeant de Palm, du Sénateur Pierre Louault, du Député Alfandary. Un complément d'enquête a été demandé et en septembre prochain auront lieu les conclusions de ce complément d'enquête.

▫ Une rencontre en mairie est programmée le 11 juillet à 19h en présence de Mr Vincent Louault, candidat aux sénatoriales

▫ Il serait intéressant de récupérer l'exposition sur l'histoire des Papeteries faite par le Lacc pour faire une plus grande communication auprès d'un public plus vaste

▫ Les élections au Conseil Municipal des Jeunes auront lieu le vendredi 16 juin et le samedi 17 juin.

Dates de festivités :

▫ 09 juin : concert Kawa duo guitare-voix à 20h30 au Cinéma

▫ 10 juin : critérium course vélo de 17h à 20h30

▫ Du 10 au 11 juin : fête de la force organisée par l'Asst au gymnase

▫ 11 juin : cirque place de l'ancienne gare

▫ 11 juin : brocante organisée par les Anciens d'Algérie

▫ 18 juin : commémoration Appel du Général de Gaulle

▫ 21 juin : fête de la musique : concert de l'orchestre junior au jardin René Boylesves à 18h

▫ 21 juin : fête de la musique organisée par le Comité des Fêtes à Peu Blanc

▫ Du 19 au 25 juin : portes ouvertes organisées par l'Association Gymdanse

▫ 22 juin : vernissage porté par l'Ecole de Musique exposition sur les grands musiciens à l'Eglise Notre Dame

▫ Du 22 au 25 juin : expo harmonies à l'église Notre Dame (expo de photos)

▫ Du 23 au 24 juin : la société astronomique de Touraine organise une activité à la base de Loisirs de 20h30 à minuit

▫ Du 22 au 25 juin : exposition Fred Calmets par la GALERIE DES Effets Secondaires

▫ Du 23 au 24 juin : les 100 ans de la St Georges au complexe sportif

▫ 24 juin : rencontre philosophique organisée par le Cercle de Blossac au centre culturel à 14h

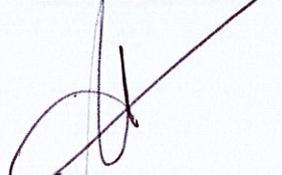
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil municipal à 20h25.

OooOooO

Fait et délibéré à Descartes le 03/07/2023.

Publié électroniquement le 06/07/2023.

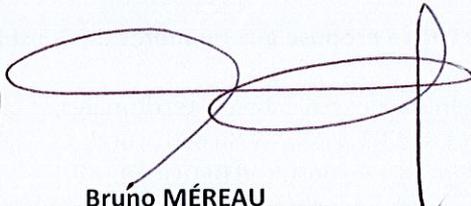
La Secrétaire de séance



Chantal GUERLINGER



Le Maire



Bruno MÉREAU